

une unité de 900, et je crois que tout le monde acceptera cette unité. Le calcul du gouvernement et celui de l'opposition s'accordent presque pour donner 10,600 au sud, et par conséquent, il a droit à 12 représentants et non à 11. Dans le nord, il n'y a eu que 9,400 suffrages exprimés, et il n'a pas droit à 11 députés mais seulement à un peu plus de 10.

Prenons maintenant le nombre des électeurs sur la liste. D'après le calcul du Gouvernement, il y en a 15,895 dans les 11 divisions du sud, et d'après le calcul de l'opposition, 15,567. Ici le Gouvernement réclame 328 électeurs de plus que nous. Dans les divisions du Nord, le calcul du Gouvernement donne 12,863 et celui de l'opposition, 13,345, sans compter Red-Reer. Ici encore, l'opposition accorde 482 électeurs de plus que le Gouvernement et notre calcul est plus favorable à la prétention de nos adversaires que celui du Gouvernement. Comme pour le sud, il est juste de partager l'erreur en deux et de prendre une moyenne, bien qu'il nous fût plus avantageux de prendre les chiffres du Gouvernement. Ce dernier prétend qu'il y a 29,950 électeurs sur la liste, et l'opposition en compte 30,104, soit une différence de 154. Nous pouvons donc nous entendre sur le chiffre de 30,000,— 50 de plus que ne réclame le Gouvernement et 100 de moins que ce que l'opposition concède. Si aux 15,700 électeurs du sud et aux 13,100 du nord, on ajoute les 1,200 de Red-Deer, on arrive au total de 30,000. Ce total divisé par 23, donne comme unité, 1,300. Je suis convaincu que les deux partis acceptent ce calcul comme équitable.

Or si on divise ces 15,700 électeurs par 1,300, le sud a droit à 12 représentants et même un peu plus, au lieu de 11, et les 13,100 électeurs du nord, ne donnent droit qu'à 10 représentants, plus 100 électeurs. D'après le nombre des électeurs inscrits sur la liste, le sud aurait droit à un représentant de plus et le nord en a un de trop, en laissant de côté la Rivière-de-la-Paix et Athabaska.

Personne n'a tenté de réfuter les calculs faits par le "Times" de Medicine-Hat, au moyen de renseignements puisés à différentes sources. D'après ce calcul, la population serait de 97,263 au sud de Red-Deer et de 70,021, au nord, et il y a environ 5,569 habitants dans Red-Deer, soit un total de 172,853. Si on établit la moyenne à 7,470, on constate que le sud a droit à près de 13 représentants et le nord, pas tout à fait à 10.

En établissant une moyenne entre les chiffres du Gouvernement et ceux de l'opposition, on arrivera probablement à un résultat plus près de la vérité et d'après l'un ou l'autre de ces trois calculs, le sud a droit à 12 représentants et il est clairement démontré que le Gouvernement le prive d'un député.

D'un autre côté, si on prend les sept divisions au nord de la rivière Saskatchewan-

nord, et si on les étudie d'après les chiffres du Gouvernement on constate que c'est à cet endroit que réside l'inégalité de représentation. D'après les chiffres du Gouvernement, la liste électorale de ces sept divisions contient 6,502 noms, en allouant 600 pour Rivière-de-la-Paix et Athabaska, et toujours d'après les mêmes chiffres, 5,085 suffrages ont été exprimés dans ces sept divisions, en allouant 450 pour Rivière-de-la-Paix et Athabaska. Pour chacune de ces sept divisions la moyenne des électeurs inscrits est donc de 930 et celle des suffrages exprimés, de 726.

Nous venons de voir que la moyenne des électeurs inscrits est de 1,300, et celle des suffrages exprimés, de 900 ; il est donc évident qu'on a donné à la partie de la province, au nord de la rivière Saskatchewan, un excédent de représentation.

S'il était démontré au delà de tout doute que le sud a droit à un représentant de plus et que le nord en a un de trop, il devrait être facile de transférer un représentant du nord au sud et de mettre fin à cette interminable discussion à la satisfaction de tout le monde.

Avant de terminer, je ferai remarquer que d'après nos prétentions, le Gouvernement en toute justice, ne peut pas donner deux représentants à Athabaska. Depuis que ce débat est commencé, nous n'avons jamais prétendu qu'Athabaska ne doit pas être représenté. Nous n'avons jamais demandé qu'un seul électeur de ce district soit privé de son droit de suffrage.

Nous demandons simplement une répartition équitable et nous disons que c'est trop d'accorder deux représentants à Athabaska. Nous sommes tout disposés à lui en accorder un ; nous croyons que c'est suffisant, et voici pourquoi. L'annexe établit la division de Saint-Albert qui a 90 milles de largeur sur 250 milles de longueur. Le Gouvernement considère qu'un seul député peut représenter les intérêts de tout ce district. En prolongeant de 90 milles vers le nord la ligne de division entre Saint-Albert et Sturgeon et delà, en tirant vers l'ouest une ligne à angle droit, jusqu'aux limites du district, on se trouve à avoir dans Athabaska une division ayant exactement la superficie de celle de Saint-Albert, et elle comprendrait presque toute la population, les industries, et les richesses actuelles de ce territoire.

Je me ferai un plaisir de communiquer à l'honorable premier ministre une carte qui lui expliquera exactement ce que nous proposons.

Il y a quelque temps on a déposé sur le bureau de la Chambre un rapport indiquant que le service postal ne se fait qu'une fois par mois dans cette partie du pays, et indiquant aussi les endroits où arrête le courrier. En suivant cet itinéraire, on voit qu'il passe par Athabaska Landing pour se rendre au petit lac des Esclaves, ensuite à Peace River Landing, Spirit River et Dunvegan, et toutes ces localités sont comprises